

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

WILAYA DE MEDEA

DAIRA DE TABLAT

COMMUNE DE TABLAT

N.I.F :098426525029417

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Le président de l'APC de TABLAT, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales **N°03/2026** en vue de: **Réalisation de l'aménagement urbain du chemin menant au lycée Lalla Fatma N'Soumer sur 600m**, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Attributaire provisoire	Note obtenue	Délai de réalisation	Montant de l'offre de soumission en DA / TTC	Montant corrigé en DA / TTC	Critères d'attribution
<b>Dif Belkacem ETB-TCE</b> Route d'Alger IOC 23 GP 44 SECT 128-Medea Wilaya de Medea ayant le N° d'identification fiscale(NIF) : <b>17826520010213502600</b>	62/100	03 mois	33 975 333,00	33 975 333,00	<b>Offre qualifiée techniquement et moins disant</b>

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire aux quotidiens national, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

**Fait à : Tablat le .....**

**Le président de l' A.P.C**